

Plan Local d'Urbanisme



Commune de
TRAVERSERES

Élaboration

Projet d'Aménagement
et de
Développement Durable

Date du PLU arrêté : 12 / 10 / 2016

Date du PLU approuvé : 10 / 03 / 2020

2

SOMMAIRE

- | | |
|--|---------------|
| 1- Préserver la valeur et l'identité du cadre de vie, support de l'attractivité communale | Page 3 |
| 2- Maintenir la singularité environnementale et la richesse de la biodiversité | Page 4 |
| 3- Préserver les sols pour le maintien de l'agriculture | Page 5 |
| 4- Accueillir une population et des activités nouvelles dans le respect du territoire, en veillant à la qualité de leur intégration | Page 6 |

1. Préserver la valeur et l'identité du cadre de vie, support de l'attractivité communale

Constat :

- La commune possède des paysages de grande qualité aux unités paysagères marquées (vallées, plateaux, lignes de crête)
- Les vallonnements laissent entrevoir des points de vue majeurs qui caractérisent la commune.
- Les bosquets et les haies sont présents sur la commune essentiellement dans les vallons et à flanc de coteaux, alors que les parties boisées sont en partie sommitale. On note une présence d'arbres repères peu nombreux mais avec un impact fort.
- Pas moins d'une vingtaine de cours d'eau existent sur la commune. Leur présence indique la présence de nombreuses sources
- Une commune où les co-visibilités sont très fortes et aux effets de silhouette marquées.
- Des chemins de randonnées tant pour les habitants que pour les visiteurs jalonnent le territoire.
- Une architecture patrimoniale constituée de volumes importants avec une implantation respectueuse des sols.
- Les espaces publics sont présents mais souvent dédiés à la voiture par les matériaux utilisés.

Enjeux

- Identifier un projet de paysage (équilibre entre fermeture et ouverture) par le maintien des arbres remarquables et des haies

Projet

- Minimiser l'impact de nouvelles constructions, indispensable au regard de la qualité des lieux, en identifiant la vacance des quelques logements et le changement de destination des constructions n'ayant plus d'usage agricole et les constructions dont il reste l'essentiel des murs porteurs.
- Une mise en valeur des chemins de randonnée et leur cohérence dans la continuité des parcours par des prolongements éventuels (Chapelle d'Aulin)
- Le maintien des points de vue majeurs et une lecture claire des silhouettes.
- La protection des haies et des espaces boisés existants sur la commune sans porter atteinte à l'activité agricole.
- Soigner le caractère champêtre des espaces publics à créer et à réhabiliter.

2. Maintenir la singularité environnementale et la richesse de la biodiversité

Constat :

- La commune comprend plusieurs types de milieux où la présence d'orchidées en forte quantité singularise la commune. Une orchidée porte d'ailleurs le nom de la commune.
- Les pelouses sèches, les milieux humides, les bois et sous bois constituent l'ensemble du territoire communal et représentent des réserves de biodiversité en surface conséquente.
- La commune possède une biodiversité riche et reconnue par son classement en zone ZNIEFF.

Enjeux

- La préservation de la biodiversité confrontée à une dynamique d'évolution.

Projet

- Protéger des haies, des espaces boisés et des milieux humides sans porter atteinte à l'économie agricole.
- Préserver les « spots » d'orchidées

3. Préserver les sols et les conditions pour le maintien de l'agriculture

Constat :

- L'agriculture, profondément liée par ses pratiques à la qualité des paysages et de l'environnement, est l'activité économique principale exercée sur le territoire communal. Elle compte douze exploitations qui pratiquent la polyculture (céréales, oléo protéagineux, fourrage ...) et l'élevage (principalement bovins viande et volailles, mais aussi chèvres, moutons, porcs, chevaux ...) et représente l'équivalent de huit emplois à temps plein.

Enjeux :

- Veiller au maintien des conditions pour une économie agricole

Projet :

- Eviter le morcellement des terres agricoles par la construction d'habitations, et maîtriser les implantations nouvelles, susceptibles de contrarier l'exercice (conflits d'usage) et l'évolution de l'activité agricole.
- Limiter la consommation d'espace par rapport à celle observée pour les habitations nouvelles au cours des dix dernières années, soit un objectif de 1500 m² par logement (moyenne) avec une consommation totale de 2 hectares (la consommation de 2004 à 2014 était de 2,6 hectares).
- N'autoriser les changements d'affectation des bâtiments situés au sein des exploitations qu'après en avoir mesuré l'impact sur l'activité agricole.
- Rédiger un règlement graphique et écrit qui permette l'implantation de nouveaux agriculteurs et la diversification des activités.

4. Accueillir une population et des activités nouvelles dans le respect du territoire, en veillant à la qualité de leur intégration.

Constat :

- La commune de Traversères a connu de 1891 à 1999 une longue période de déprise démographique, perdant près des trois quarts de sa population initiale en un peu plus d'un siècle. En 1999, la commune comptait 63 habitants, leur moyenne d'âge était de 53 ans, et 41% d'entre eux étaient âgés de 60 ans ou plus.
- Depuis 2002, la libération de terrains constructibles a permis la réalisation d'une dizaine de nouvelles maisons. L'arrivée de jeunes ménages a alors inversé les tendances : progression de la population (80 habitants recensés en 2013), reprise de la natalité et rajeunissement (4 moins de 15 ans en 1999, 16 en 2009, moyenne d'âge abaissée à 43 ans).
- Cette dynamique est néanmoins fragile : la proportion des 45-59 ans reste élevée (un quart de la population), la structure du parc de logements (peu de petits logements, peu de logements locatifs) et la rareté de l'emploi local ne favorisent pas la fixation des jeunes générations.
- De plus, l'accueil de nouvelles populations s'inscrit dans un contexte de grande qualité patrimoniale (environnement, paysages, bâti ...), de fragilité de l'activité agricole et de capacité limitée de certains équipements publics, en particulier des réseaux viaire, numérique et électrique.
- Le nombre d'habitant n'est pas assez important pour permettre à des commerces de s'installer sur la commune. Néanmoins depuis l'automne 2015 un paysan boulanger s'est installé, mais sans point de vente. Les habitants vont faire leur course dans les communes de proximité à une distance de 10 à 15 minutes.

Enjeux :

- Prolonger la dynamique démographique afin de maintenir une population équilibrée en âges.
- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants en maîtrisant le rythme des nouvelles installations et en privilégiant des sites d'implantation générant un faible impact sur le territoire, en adéquation avec ses capacités (équipements publics) et ses spécificités (qualité du cadre de vie, activité agricole ...).
- Permettre le développement de nouvelles activités, en complément de l'agriculture.

Projet :

- Accueillir un ménage supplémentaire par an en moyenne pour atteindre une population d'environ 100 habitants :
 - en définissant des zones constructibles de superficie adaptée à cet objectif,

s'inscrivant harmonieusement dans le cadre communal.

- en favorisant la reconquête du patrimoine bâti désaffecté, sous réserve de sa compatibilité avec l'activité agricole et des conditions de desserte par les réseaux.
- Accompagner l'arrivée de nouvelles familles par l'aménagement d'espaces publics et de lieux de rencontre.
- Programmer les réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet communal (stationnement, sécurisation de carrefours, jonctions piétonnes...).
- Prendre en compte les projets de développement touristique identifiés, sous réserve de leur compatibilité avec les capacités (voirie, réseaux,) et les spécificités (qualité des paysages, biodiversité ...) du territoire.
- Définir un règlement qui permette l'exercice d'activités professionnelles au domicile (artisanat, commerces, ...) , sous réserve de leur compatibilité avec l'habitat.
- Prendre en compte les schémas supra-communaux de développement des réseaux de communications électroniques.